



Préfecture  
Direction de l'immigration et de l'intégration  
Bureau de l'accueil et du séjour

**Vous souhaitez modifier l'état civil de votre titre de séjour ; Vous résidez dans une commune des arrondissements de Melun, de Provins et de Fontainebleau ;**

**Vous devez prendre rendez-vous sur notre site internet :**

**[http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous/Modification-des-titres-de-sejour - Récépissé - Duplicata](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous/Modification-des-titres-de-sejour-Récépissé-Duplicata)**

Liste des pièces à fournir (copie et original)

- Titre de séjour actuel** : L'original et une copie lisible de votre titre (recto et verso).
- Passeport** : L'original et copies lisibles ;
- Justificatif de domicile** datant de moins de 6 mois à votre nom et prénom :
  - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), ou bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire), ou taxe d'habitation ;
  - **si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
  - **en cas d'hébergement chez un particulier** :
    - attestation d'hébergement originale datée et signée ;
    - copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour à la bonne adresse ;
    - facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet ou loyer de l'hébergeant datée de – de 6 mois ;
- 2 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005)

**Pour une modification de l'état-civil**

- Passeport rectifié et attestation de concordance avec élément d'état civil à retenir, si nécessaire, délivré par le consulat ou un jugement du tribunal (toutes les pages).

**Pour l'ajout ou le retrait du nom d'épouse**

- Acte de mariage de moins de trois mois, traduit, si nécessaire, en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français (original et copies lisibles)
- Jugement de divorce (toutes les pages), traduit si nécessaire, en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français (original et copies lisibles)